

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2020

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, LE 03 FÉVRIER 2020 À 19H00 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Renald Chênevert

MAIRE

MADAME ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

PRESENTS :

Jacques Blanchard siège 1
Vicky Bombardier siège 2
Pierre Tétrault siège 3
Jimmy Royer siège 4
Dany St-Amant siège 5
Julien Bussièrès siège 6

Étaient également présentes : Karine Boucher, directrice générale
Manon Beauchemin, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Séance ordinaire du 13 janvier 2020
- 3. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois de Janvier 2020
- 6. COMPTE-RENDU**
 - 6.1 Comités Ville
 - 6.2 Valcourt 2030
- 7. URBANISME - DEMANDE AU CCU**
 - 7.1 Règlement 618 - Règlement décrétant un programme de revitalisation dans la Ville de Valcourt
 - 7.2 Dérogation mineure - 1122 place des Cèdres
Marge avant et latérale dérogatoire du bâtiment principal
 - 7.3 Comité consultatif d'urbanisme - Nomination au siège no 6
- 8. ADMINISTRATION**
 - 8.1 Daniel Gaucher - Engagement à titre d'employé permanent
 - 8.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 549-3
Amendement au Règlement relatif à l'administration des finances de la Ville incluant la délégation de pouvoir, le suivi et le contrôle budgétaire
 - 8.3 Hôtel de Ville - Acceptation de soumission pour enseignes

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 8.4 Hôtel de Ville - Acceptation de soumission pour carte géographique
- 8.5 Rénovations de l'Hôtel de ville - Offre de service de Plans J. Inc.
- 8.6 Borne de recharge pour circuit électrique - Entente de gestion et télécommunication
- 8.7 Trousse d'accueil aux nouveaux arrivants
- 8.8 Autorisation de destructions de documents - 2019
- 9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**
- 9.1 Chambre de commerce et industrie de la région de Valcourt - Demande d'adhésion
- 9.2 Tournoi Pee-Wee Bantam Midget de Valcourt - Demande de contribution financière
- 10. SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES**
- 11. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**
- 11. Entente de disposition de la neige entre la Ville et BRP
1
- 11. Entente de location du terrain et emplacement pour l'entreposage du sel et sable
2
- 11. Boulevard des Cyprès - Réhabilitation du Boulevard avec réhabilitation du pavage existant (RIRL-2016-500B)
3
- 11. Rue de la Montagne - Redressement des infrastructures routières locales (RIRL-2017-689B)
4
- 11. Programme d'aide à la voirie locale - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale
5
- 11. Déneigement des trottoirs - Ajout au plan d'ouverture
6
- 12. AFFAIRES DIVERSES**
- 13. VARIA**
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

020-20-02-03

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE L'ordre du jour, de la présente assemblée, soit accepté, tel que présenté et avec l'ajout suivant à Varia, soit :

ACHAT D'UN VÉHICULE DE SERVICE – TRAVAUX PUBLICS

ADOPTÉE

021-20-02-03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 13 janvier 2020, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020 soit accepté ;

ADOPTÉE

022-20-02-03

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

SUR PROPOSITION FAITE PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 31 janvier 2020 soit acceptée,

QUE le trésorier soit autorisé à émettre les chèques en conséquence de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 646 485.75 \$ six cent quarante-six mille quatre cent quatre-vingt-cinq dollars et soixante-quinze cents.

Certificat de disponibilité de crédits

Paul Roy, Trésorier

Date

ADOPTÉE

023-20-02-03

CORRESPONDANCE

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers en annexe.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise monsieur le Maire Renald Chênevert et madame la conseillère Vicky Bombardier à participer au souper bénéfice pour le Centre de répit Théo Vallières, le mercredi 15 avril 2020 à Windsor, au coût de 95 \$ par personne.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

024-20-02-03

RÈGLEMENT 618 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION DANS LA VILLE DE VALCOURT

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D' adopter le règlement 618 intitulé : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION DANS LA VILLE DE VALCOURT dont copie est jointe en annexe pour en faire partie intégrante.

Une copie dudit règlement est accessible au bureau de l'Hôtel de Ville et sur le site internet de la Ville

ADOPTÉE

025-20-02-03

DÉROGATION MINEURE - 1122 PLACE DES CÈDRES MARGE AVANT ET LATÉRALE DÉROGATOIRE DU BÂTIMENT PRINCIPAL

ATTENDU QU' une demande de dérogation mineure a été déposée pour la marge avant dérogatoire du bâtiment principal au 1122, place des Cèdres;

ATTENDU QUE le certificat de localisation préparé par Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre (Dossier : GBY 10104561; Minute : 21822) représente une marge de recul avant de 5,71 mètres et une marge de recul latérale de 1,85 mètres;

ATTENDU QUE les marges de recul avant et latérale minimales dans la zone R-25 sont respectivement de 7,6 m et 3,0 m;

ATTENDU QU' une résolution pour l'octroi d'une dérogation mineure a déjà été octroyée pour cette propriété, au numéro 154-87-06-01, et adoptée lors de la séance régulière du conseil municipal du 01 juin 1987;

ATTENDU QUE le texte de la résolution ne mentionne pas les dispositions faisant l'objet de la dérogation mineure;

ATTENDU QUE la dérogation mineure est requise pour compléter une transaction immobilière en cours et que le préjudice serait sérieux en cas de refus;

ATTENDU QUE la demande n'a aucun impact sur les propriétés voisines;

ATTENDU QUE le bâtiment principal respecte les autres normes du règlement de zonage;

ATTENDU QUE la demande est conforme au plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande n'est pas située dans une zone soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité civile;

ATTENDU QUE le CCU recommande au Conseil municipal d'autoriser les dérogations mineures suivantes :

- Autoriser une marge de recul avant de 5,71 mètres ;
- Autoriser une marge de recul latérale de 1,85 mètres.

ATTENDU QUE les demandes et recommandations doivent recevoir l'approbation du Conseil municipal;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la demande présentée pour la propriété suivante :

Propriété : 1122 place des Cèdres
Objet : Dérogation mineure
- Autoriser une marge de recul avant de 5,71 mètres ;
- Autoriser une marge de recul latérale de 1,85 mètres.

ADOPTÉE

026-20-02-03

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - NOMINATION AU SIÈGE NO 6

ATTENDU QUE le règlement sur le comité consultatif d'urbanisme 594 prévoit les termes d'office des membres à l'article 5;

ATTENDU QU' un membre est nommé pour une période de deux ans, avec possibilité de renouvellement;

ATTENDU QUE madame Karine Boulais (siège #2) a signifié son intention de ne plus siéger au CCU et qu'elle démissionne avant la fin de son mandat;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé de donner suite à la demande, lors de leur rencontre du 20 novembre 2019;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 7 du Règlement numéro 594 sur le comité consultatif d'urbanisme, le Conseil doit procéder à la nomination d'un remplaçant dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la démission d'un membre, pour un mandat qui se terminera à l'échéance de celui qu'il remplace;

ATTENDU QUE madame Karine Desmarais, en vertu d'un affichage dans le journal l'Informateur, a démontré de l'intérêt à siéger au CCCU et qu'elle rencontre tous les critères permettant sa recommandation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la nomination de madame Karine Desmarais au siège #2 du Comité consultatif d'urbanisme, pour la durée résiduelle du mandat 2019-2021, jusqu'en mars 2021.

ADOPTÉE

027-20-02-03

DANIEL GAUCHER - ENGAGEMENT À TITRE D'EMPLOYÉ PERMANENT

ATTENDU QUE monsieur Daniel Gaucher a été engagé à titre de journalier / opérateur, le 16 juillet 2019, pour une période de probation de 6 mois, selon les conditions établies dans le *Manuel de l'employé*;

ATTENDU QUE la période de probation de monsieur Gaucher se termine le 16 janvier 2020;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE selon le *Manuel de l'employé*, après la période de probation, l'employé soit reconnu par résolution du Conseil et sur recommandation de son supérieur immédiat, soit employé permanent, soit remercié de ses services ou soit que la période dite de probation soit prolongée pour une période supplémentaire n'excédant pas 6 mois;

ATTENDU QUE le supérieur immédiat de monsieur Gaucher recommande au Conseil municipal l'engagement de celui-ci à titre d'employé permanent;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal reconnaît à titre d'employé permanent monsieur Daniel Gaucher à titre de journalier / opérateur au service des travaux publics de la Ville de Valcourt.

Cette permanence est effective le 16 janvier 2020.

ADOPTÉE

028-20-02-03

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 549-3
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT RELATIF A L'ADMINISTRATION DES FINANCES
DE LA VILLE INCLUANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIR, LE SUIVI ET LE
CONTRÔLE BUDGÉTAIRE**

Monsieur le conseiller Jimmy Royer donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption du règlement **549-3** intitulé : **AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 549- RÈGLEMENT RELATIF À L'ADMINISTRATION DES FINANCES DE LA VILLE INCLUANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIR, LE SUIVI ET LE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE.**

Monsieur le conseiller Jimmy Royer dépose et présente le projet de règlement.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil et dans la salle du Conseil, le tout conformément à la loi. De plus, celui-ci peut être consulté au bureau de la ville de Valcourt.

ADOPTÉE

029-20-02-03

HÔTEL DE VILLE - ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR ENSEIGNES

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'offre présentée par Enseignes Sherbrooke pour la confection et l'installation de trois (3) enseignes qui seront installées à l'Hôtel de Ville, telle que présentée en date du 06 janvier 2020, représentant un montant total de 4 175 \$ (taxes non incluses).

ADOPTÉE

030-20-02-03 **HÔTEL DE VILLE**
ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR CARTE GÉOGRAPHIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'offre présentée par Gascom pour l'infographie, la confection et l'installation d'une carte géographique dans la salle du Conseil, telle que présentée en date du 14 janvier 2020, représentant un montant total de 1 165.00 \$ (taxes non incluses).

ADOPTÉE

031-20-02-03 **RÉNOVATIONS DE L'HÔTEL DE VILLE - OFFRE DE SERVICE DE PLANS J. INC.**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte le paiement de la facture 1932 présentée par Plan J. Inc. pour la supervision et suivi du projet de rénovations de l'Hôtel de Ville, telle que soumise en date du 31 décembre 2019, totalisant la somme de 648.00 \$ (taxes non incluses);

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service, présentée par Plan J. Inc. pour la supervision et suivi du projet de rénovations de l'Hôtel de Ville, plus particulièrement pour l'aménagement intérieur et extérieur, telle que soumise en date du 23 janvier 2020; totalisant la somme de 5 250 \$ (taxes non incluses).

ADOPTÉE

032-20-02-03 **BORNE DE RECHARGE POUR CIRCUIT ÉLECTRIQUE**
ENTENTE DE GESTION ET TÉLÉCOMMUNICATION

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'offre présentée par AddEnergie, pour le service de gestion et télécommunication, des bornes de recharge pour circuit électrique, installés au Centre communautaire et à l'Aréna, pour les années 2020-2021 et 2022, telle que présentée en date du 07 octobre 2019, représentant un montant total de 1 571.67\$ (taxes non incluses).

ADOPTÉE

033-20-02-03 **TROUSSE D'ACCUEIL AUX NOUVEAUX ARRIVANTS**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte d'offrir une trousse d'accueil aux nouveaux arrivants, à compter de l'année 2020, en fonction des critères établis ci-bas :

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

	<u>LOCATAIRE</u>	<u>ACHAT MAISON</u>	<u>CONSTRUCTION MAISON</u>
<u>SAC</u>	Noir	Noir	Sac à dos
<u>\$ RABAIS SUR LES SERVICES DE LOISIRS OFFERTS PAR LA VILLE</u>	Rabais de 100\$ / famille	Rabais de 500.\$ / maison Accès au bain libre(familial) Carte de saison au golf pour 1 personne Plus un rabais de 100.\$ / enfant moins de 18 ans	Rabais de 500.\$ / maison Accès au bain libre (familial) Carte de saison au golf pour 1 personne Plus un rabais de 100.\$ / enfant moins de 18 ans

Précisions pour les troussees d'accueil pour l'achat ou construction d'une maison :

- Les rabais sur les services de loisirs sont remis pour toute transaction effectuée par une personne physique, à l'exception des transactions entre conjoints;
- Les rabais accordés sur les services des loisirs ne sont pas transférables et non monnayables;
- Les rabais accordés par la Ville de Valcourt ne doivent pas en aucun point affectés l'entente intermunicipale des loisirs;
- L'accès à la piscine (passe de bain libre familiale) et au golf (carte de saison pour 1 personne) sont valables pour 1 saison;
- Les rabais sont valables pendant une période de 24 mois, à compter de la date de la lettre envoyée à cet effet.

Précisions pour les troussees d'accueil aux locataires :

- Les locataires doivent s'installer dans la Ville de Valcourt pour la première fois;
- Une preuve de l'ancienne et de la nouvelle adresse du locataire doit être fournie;
- Un crédit de 100\$ par famille est applicable sur les services de loisirs offerts par la Ville de Valcourt;

ADOPTÉE

034-20-02-03

AUTORISATION DE DESTRUCTIONS DE DOCUMENTS - 2019

ATTENDU QUE tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents; selon l'article 7 de *la Loi sur les archives* (L.R.Q., c.A-21.1);

ATTENDU QUE cette même loi (article 13) prévoit que, sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE le greffier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil ou sur l'ordre d'un tribunal, tel que mentionnés aux articles 87 et 88 de *la Loi sur les Cités et Villes* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D' approuver la liste de destruction des archives préparée par Dominic Boisvert, de HB archivistes, s.e.n.c. et datée du 22 janvier 2020 et d'autoriser la greffière à procéder à la destruction de ces documents.

ADOPTÉE

035-20-02-03

CHAMBRE DE COMMERCE ET INDUSTRIE DE LA RÉGION DE VALCOURT - DEMANDE D'ADHÉSION

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'adhésion de la Ville de Valcourt à la Chambre de commerce et industrie de la région de Valcourt, pour l'année 2020, représentant un coût de 150 \$ (taxes non incluses).

ADOPTÉE

036-20-02-03

TOURNOI PEE-WEE BANTAM MIDGET DE VALCOURT DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ATTENDU QUE la Ville a reçu une demande de contribution financière venant du comité organisateur du Tournoi Pee-Wee Bantam et Midget de Valcourt;

ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil l'acceptation d'une contribution financière de 300 \$ étant donné que cette demande respecte les critères et orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites* de la Ville de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la recommandation du CCC, soit de verser une contribution financière de 300 \$ au comité organisateur du Tournoi Pee-Wee Bantam et Midget de Valcourt.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

037-20-02-03

ENTENTE DE DISPOSITION DE LA NEIGE ENTRE LA VILLE ET BRP

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte de conclure une entente entre la Ville de Valcourt et Bombardier Produits Récréatifs concernant la disposition de la neige provenant des stationnements de BRP dans le site de dépôt à neige usée de la Ville de Valcourt, pour la saison 2019-2020, selon les termes et conditions de l'entente déposée en annexe, qui fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal autorise madame Karine Boucher, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, ladite entente.

ADOPTÉE

038-20-02-03

ENTENTE DE LOCATION DU TERRAIN ET EMPLACEMENT POUR L'ENTREPOSAGE DU SEL ET SABLE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte de conclure une entente entre la Ville de Valcourt et Ferme R. Enr. SENC concernant la location d'une partie du terrain lot 6099128, pour l'entreposage du sel et sable, pour les années 2019-2020, selon les termes et conditions de l'entente déposée en annexe, qui fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Marc Tétrault, contremaitre municipal, à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, ladite entente;

QUE la présente résolution abroge la résolution 314-19-11-04.

ADOPTÉE

039-20-02-03

BOULEVARD DES CYPRÈS - RÉHABILITATION DU BOULEVARD AVEC RÉHABILITATION DU PAVAGE EXISTANT PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET - REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL-2016-500B)

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a pris connaissance des modalités d'application du volet *Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)* ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC a obtenu un avis favorable du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (Ministère);

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- ATTENDU QUE la Ville de Valcourt désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;
- ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;
- ATTENDU QUE la Ville de Valcourt s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;
- ATTENDU QUE la Ville de Valcourt choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :
- ✓ l'estimation détaillée du coût des travaux ;
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- QUE le Conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.
- ADOPTÉE

040-20-02-03

RUE DE LA MONTAGNE - REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL-2017-689B)

- ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a pris connaissance des mesures particulières applicables exclusivement aux demandes d'aide financière complètes et admissibles reçues entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2020 dans le cadre des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) et s'engage à les respecter;
- ATTENDU QUE les mesures particulières ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;
- ATTENDU QUE le Ministère versera 90 % du montant de l'aide financière au comptant dans les meilleurs délais suivant la signature de la lettre d'annonce par le ministre;
- ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 janvier 2021**;
- ATTENDU QUE le dernier versement est conditionnel à l'acceptation par le ministre de la reddition de comptes relative au projet;
- ATTENDU QUE le solde de l'aide financière, **s'il y a lieu**, fera l'objet d'un versement unique au comptant en fonction de la dépense réelle admissible sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'apparaissant à la lettre d'annonce;
- ATTENDU QUE la Ville de Valcourt s'engage à rembourser sans délai le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les sommes versées en trop lorsque :
- le premier versement d'aide financière est supérieur à l'aide financière à verser déterminée à la section 4.7.2 (pour le volet RIRL) ou à la section 5.7 (pour le volet AIRRL);

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- si le projet est annulé par le bénéficiaire ou reporté le ou après le **1^{er} janvier 2021**.

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère, **le cas échéant**;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et, **au plus tard le 31 décembre 2020**, sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière sur :

- ✓ Estimation détaillée du coût des travaux

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

041-20-02-03

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - PROJETS PARTICULIERS
D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-GE)
No dossier : 00028732-1 – 42055 (05) 2019-09-27-24)**

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV :

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve les dépenses d'un montant de 28 283.79 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

042-20-02-03

DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS - AJOUT AU PLAN D'OUVERTURE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'ajout d'une partie du trottoir sur la rue de la Montagne, tel que démontré selon la partie B du plan 1 annexé;

La Ville de Valcourt s'engage à déneiger cette partie de trottoir au minimum deux (2) fois par jour, lorsque présence d'accumulation, soit une fois avant 7h et une autre fois avant 15h30, les jours ouvrables.

QUE pour favoriser les déplacement actifs et sécuritaires, la Ville de Valcourt s'est entendue avec BRP pour réévaluer la situation ainsi que statuer sur la possible ajouts de 1 et/ou 2 sentiers, selon la partie B du plan 2 annexé.

ADOPTÉE

043-20-02-03

ACHAT D'UN VÉHICULE DE SERVICE - TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte la soumission venant Le Circuit Ford Lincoln Ltee, pour la fourniture d'un véhicule de service aux Travaux publics au montant de 22 786.64 \$ (taxes non incluses), tel que soumissionnée en date du 03 février 2020, annexé à la résolution pour faire partie intégrante;

QUE l'acceptation de la soumission soit conditionnelle à l'inspection effectuée par le contremaître municipal ainsi que son approbation finale.

ADOPTÉE

044-20-02-03

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 19h32

ADOPTÉE